



EXAMEN DES PERFORMANCES 2025

Programme opérationnel FEDER « Investir dans une Europe plus intelligente et plus verte » 2021-2027

REF: CCI 2021LU16FFPR001

VERSION DU 12 DECEMBRE 2025

Fonds européen de
développement régional
19-21 boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Adresse postale :
L-2914 Luxembourg

T +352 247 84127
F +352 22 26 70
E feder@eco.etat.lu
www.feder.lu

Gestion assurée par
le Ministère de l'Économie,
Direction de la politique régionale



Avec le soutien de
l'Union européenne



Après l'approbation par la Commission européenne du programme FEDER "*Investir dans une Europe plus intelligente et plus verte*" 2021-2027 en date du 16 décembre 2022 et le lancement de 2 appels à projets en 2023 et en 2024, l'autorité de gestion FEDER a finalement conventionné 19 projets répartis entre les objectifs stratégiques suivants :

- 10 projets dans l'OS 1 « *Une Europe plus compétitive et plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique innovante et intelligente de la connectivité régionale aux TIC* » ;
- 5 projets dans l'OS 2 « *Une Europe plus verte, résiliente et à faibles émissions énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre* » ;
- 4 projets dans le cadre du « *Fonds pour une transition juste – FTJ* ».

Au total, 31 fiches de candidature ont été reçues par l'AG, dont 19 projets ont finalement été sélectionnés par le Comité de sélection en date du 21 juin 2023 et en date du 29 janvier 2025. Actuellement, la dotation financière totale FEDER est couverte à 94,14% avec les 19 projets conventionnés. (93,60% pour le PO & 95,20% pour le FTJ)

Vu la disponibilité budgétaire restante d'environ 1,5 mio € pour les programmes FEDER & FTJ, l'Autorité de gestion a l'intention de lancer un 3^e appel à projets exclusivement ciblé sur l'OS 1.2 (*Europe plus intelligente – Tirer parti des avantages de la numérisation*) et sur le « *Fonds pour une transition juste* » au 1^{er} semestre 2026.

En 2025, 1 demande de paiement a été introduite dans le système informatique SFC2021 et envoyée à la CE le 16 juillet. Une 2^e demande de paiement FEDER est en phase de préparation et sera envoyée fin décembre 2025 via SFC2021 à la CE. Le coût total des 2 demandes s'élève à 5.485.662,06.- € et le montant FEDER à 2.201.419,38.- €, ce qui fait un montant FEDER cumulé et certifié de 4.423.194,85.- €. Ainsi, l'obligation de la "règle n+3" a pu être respectée, en tenant compte des avances et préfinancements.

En 2025, de nombreuses actions d'information et de communication ont été réalisées, à savoir :

- Publications de la liste des projets du programme FEDER 2021-2027 sur le site internet www.fonds-europeens.public.lu ;
- Achat et distribution d'articles de publicité « *cofinancé par l'Union européenne* » aux porteurs de projet et au grand public ;
- Mise en ligne et mise en avant du projet OIS sur le site Internet – Projet SCMM du LIST ;
- Participation à la formation « *Trustworthy Public Communication* » organisée par l'Inform EU Meeting via vidéoconférence le 23 janvier 2025 ;





- Participation à la réunion d'avancement de l'opération d'importance stratégique « SCMM » du LIST le 23 avril 2025 avec la responsable de l'Unité Communication de la DG Regio, Madame Marie-Pierre Jouglain et les « Communication Officers » luxembourgeois des autres fonds européens structurels ;
- Participation de l'AG au « SCMM - Industry Day » le 2 octobre 2025 organisé par le LIST en présence du grand public et des partenaires actuels et futurs/potentiels ;
- Diffusion de la nouvelle stratégie de communication des fonds européens sur les réseaux sociaux, en l'occurrence sur Youtube, Facebook et Instagram (*EU Funds Luxembourg – Youtube, Instagram – EU Funds Luxembourg et sur Facebook – EU Funds Luxembourg*)
- Envoi de 4 newsletters « *EU Funds Luxembourg* » aux 672 abonnés FEDER présentant les nouvelles actualités et événements réalisés en 2025.

Le 15 octobre 2025, un 5^e comité de suivi s'est réuni par procédure écrite, afin d'approuver une demande de modification du programme FEDER 2021-2027 concernant un transfert inter-fonds « *Fonds pour une transition juste - FTJ* » de 350.000.- € de la part du programme FSE+ vers le programme FEDER. Ce transfert devrait assurer une meilleure utilisation du FTJ et éviter tout risque de sous-consommation. Une nouvelle version 3.0 du programme FEDER 2021-2027 a ensuite été envoyé par SFC2021 à la CE le 3 novembre 2025 pour validation. Dorénavant, l'AG attend l'accord formel de la CE.

Un 6^e comité de suivi a eu lieu le 10 décembre 2025, au cours duquel l'Autorité de gestion a présenté l'avancement financier et matériel du programme, les indicateurs de réalisation et de résultat et a communiqué les dernières informations sur la préparation de la nouvelle période de programmation 2028-2034 aux membres du comité et au nouveau représentant de la CE pour le Luxembourg, en l'occurrence Monsieur Antoine Huret.

En septembre 2024, l'AG avait démarré les préparatifs pour l'examen à mi-parcours prévu par l'article 18 du règlement (UE) 2021/1060. Cet examen a été réalisé par un prestataire externe et indépendant. En mars 2025, le rapport final a été présenté au Comité de suivi pour information et a été envoyé à la CE en date du 14 mars 2025. Suivant l'évaluateur, l'AG n'a pas besoin de réviser son programme actuel, étant donné qu'il est bien en ligne avec les objectifs fixés du programme et contribue aux défis recensés dans les recommandations CE luxembourgeoises. Rappelons que 94% de l'allocation financière FEDER sont déjà engagés et conventionnés.

D'ailleurs pour la même raison, la stratégie européenne STEP (*Strategic Technologies for Europe Platform*) ne sera pas utilisée par l'Autorité de gestion FEDER au Luxembourg. Néanmoins, l'AG FEDER figure comme point de contact national STEP et relaie les appels à candidatures de la CE aux porteurs de projet intéressés.





Malgré l'adoption tardive des règlements de l'Union européenne sur les fonds structurels et l'approbation tardive du programme FEDER « *Investir dans une Europe plus intelligente et plus verte* » 2021-2027 en décembre 2022 à cause de la pandémie COVID-19, le programme a bien démarré d'une manière opérationnelle en 2024 et 2025.

A l'heure actuelle, les délais à respecter concernant les dégagements financiers du FTJ pourraient éventuellement poser un problème à l'Autorité de gestion, et surtout pour les projets d'infrastructures énergétiques, qui ont une durée de réalisation de 3 à 5 ans, donc bien au-delà de 2025. Les projets de mobilité propre ne seront pas impactés, sauf en cas d'imprévus lors de la production ou de la livraison du matériel roulant (Projets : E-Bus & Hydro-Bus). A part cela, aucun constat ou irrégularité n'est à déplorer.

Début 2025, 2 des 3 indicateurs de l'OS 1.1 (R&I) ont atteint les valeurs intermédiaires 2024. En ce qui concerne les 4 indicateurs de l'OS 1.2 (Digital), aucun indicateur a pour l'instant atteint les valeurs intermédiaires, ceci à cause d'un démarrage tardif des 2 projets conventionnés et/ou par faute de projets disponibles. En revanche, tous les indicateurs de l'OS 1.3 (Compétitivité des PME) ont déjà atteint les valeurs cibles finales 2029.

Pour l'OS 2.1 (Efficacité énergétique), 1 seul indicateur a progressé parmi les 6 au total et a atteint la valeur intermédiaire 2024. Les autres 5 indicateurs devront suivre en 2026. Il s'agit principalement de projets d'infrastructure en efficacité énergétique en retard de réalisation. Pour l'OS 2.2 (Energies renouvelables), les 2 indicateurs sont sur la bonne voie, dont 1 a déjà atteint la valeur cible finale 2029.

En ce qui concerne le FTJ, 2 des 7 indicateurs ont fait des bonds en avant. Les autres 5 indicateurs n'ont pas encore progressé. Comme pour l'axe 2, il s'agit de projets d'infrastructure qui ont une durée de réalisation de 3-5 ans et dont les premiers résultats ne seront visibles qu'à partir de la 3^e ou 4^e année de réalisation, donc pour 2026 et 2027. Notons que les prévisions sont bonnes et devraient atteindre les valeurs cibles finales.

Suivant les recommandations CE luxembourgeoises, l'AG FEDER a accéléré la mise en œuvre de sa politique de cohésion en 2025. Elle est constamment en train de revoir et d'améliorer ses procédures en place. Notons l'adoption formelle d'une stratégie pour la lutte anti-fraude mise en place au cours de l'exercice 2024. En décembre 2025, l'AG a mis en place sur son portail Internet, rubrique « *Boîte à outils* », un système « *Lanceur d'alerte* » pour donner à toute personne la possibilité de signaler, en toute confidentialité, tout comportement ou situation contraire à la loi et/ou aux règles éthiques, ceci suivant la directive (UE) n°2017/1371 du 5 juillet 2017 relative à la lutte contre la fraude portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union au moyen du droit pénal.





En 2025, l'AG a amélioré et adapté son « *Manuel du système de gestion et de contrôle* » et ses « *Check-lists* » suivant les recommandations de l'Autorité d'audit, ainsi que renforcé son équipe par le recrutement d'une personne supplémentaire, suite au décès de Nico Godart en date du 15 avril 2025.

Finalement le 25 novembre 2025, l'Autorité d'audit a envoyé le rapport d'audit national portant sur le « *Manuel du système de gestion et de contrôle* » via SFC2021 à la CE.

Rappelons que toutes les conditions favorisantes ont été acceptées comme réalisées par la CE lors de l'approbation du programme FEDER 2021-2027 en décembre 2022. En juin 2024, le Luxembourg s'est doté d'une nouvelle version de sa « *3S - Smart Specialisation Strategy* », qui a été formellement approuvée par le gouvernement. Cette dernière a été publiée sur le portail Internet www.fonds-europeens.public.lu, rubrique « Publications ».

L'opération d'importance stratégique du LIST (*Luxembourg Institute of Science and Technology*), intitulé « *Sustainable Composite Materials and Manufacturing – SCMM* » a bien continué ses travaux de recherche en 2025.

Le projet a été conventionné dans l'OS 1.1 « *Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe* ». Le volet à être cofinancé par le FEDER a un coût total de 6,49 mio d'EUR et sera subventionné à hauteur de 40%.

L'objectif de ce projet est la recherche et la production de matériaux composites durables et recyclables dits « ultra-légers » dans les domaines aérospatial, automobile, rail et urban air mobility. Le projet se réalise en étroite collaboration avec des partenaires industriels internationaux et mondialement connus. Bi-annuellement, le LIST organise des présentations portant sur l'avancement du projet à un comité d'accompagnement, dont des membres du Ministère de l'Economie, de l'Autorité de gestion FEDER et des partenaires industriels.

Annuellement, le LIST organise le « SCMM Industry Day » avec ses partenaires actuels et futurs/potentiels. En 2025, la présentation était orientée sur l'innovation dans les secteurs de la mobilité et de la défense.

Le projet qui fait l'objet d'une déclaration de dépenses fin 2025, court jusqu'au 31 décembre 2026.

